

du vendeur ou du prestataire

FACTURE N° 22

Nom et adresse du client

Le DRAUZOU
SAS Pont de Figeac
46 100 Figeac

☐ n° TVA intracommunautaire

☐ n° TVA intracommunautaire

LE

31/10/2024

N° du bon de commande :

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Porc Carcassé	1235	7,20	885,60
Agneaux Carcassé	633	13,00	823,00
Friton Pain SU	9,388	11,90	111,71
Date de règlement :		TOTAL H.T.	1820,31
Date de la livraison ou de la prestation :		T.V.A. 5,5 %	100,11
Mode de règlement :		TOTAL T.T.C.	1920,42
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :			
Adresse de facturation (si différente) :			
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).			

inité

Identité du vendeur ou du prestataire

FACTURE N° 13

Nom et adresse du client

Le P11t Popic
Ton de Fanc

n° TVA intracommunautaire

n° TVA intracommunautaire

LE 30/06/24

N° du bon de commande :

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Colas de Pone	10,40	10,20	106,13
Sauvresse	15,75	10,80	159,75
Agx (2)	41,05	13,50	554,71
Chuin à Pali	3,589	6,50	22,64
PAYÉ			
Date de règlement	facture de Mai 263916		TOTAL H.T. 843,23
Date de la livraison ou de la prestation :			T.V.A. % 66,22
Mode de règlement :	Total 3519,77		TOTAL T.T.C. 889,61
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :			
Adresse de facturation (si différente) :			
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).			

Nom et adresse du client

Restaurant le
Belleuve
66500 Riomorhon

n° TVA intracommunautaire

n° TVA intracommunautaire

LE 30/09/24

N° du bon de commande :

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Gigot d'Agx	19,415	16,00	305,76
Crabe d'Agx	8,21	16,00	131,36
dtl d'agx	1,090	19,90	21,69
PAYÉ			
facture n° 8 du 31/08/24 apparaît comme un dette ?			

Date de règlement :

Date de la livraison ou de la prestation :

Mode de règlement :

Conditions d'escompte pour paiement anticipé :

Adresse de facturation (si différente) :

TOTAL H.T.

T.V.A. 5,5 %

TOTAL T.T.C.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

Identité du vendeur ou du prestataire

FACTURE N° 20

Nom et adresse du client

Restaurant
les palaises
163 Bazin

n° TVA intracommunautaire

Identité du client

LE 30/09/24

N° du bon de commande :

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
2 Agx Transpome d SU	42,5	13,50	573,75
envoyé par mail le 02/10/24			
PAVÉ			
Date de règlement :	TOTAL H.T.		573,75
Date de la livraison ou de la prestation :	T.V.A. %		31,55
Mode de règlement :	TOTAL T.T.C.		605,30
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :			
Adresse de facturation (si différente) :			
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).			

entité du vendeur ou du prestataire

FACTURE N° 21

Nom et adresse du client

Rest client
Il est la de Jeanne
46 500 Pédier

n° TVA intracommunautaire

n° TVA intracommunautaire

LE 30/09/24

N° du bon de commande :

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.		Total H.T.	
1 Agx decoupe d SU	20,8	14,50		301,60	
2 grille R d SU	2,95	18,00		53,10	
ctl d agx	8,375	19,90		166,66	
ouvert par rid le 02/10/14		PAYÉ payé			
Date de règlement :		TOTAL H.T.		521,36	
Date de la livraison ou de la prestation :		T.V.A. 5,5 %		28,67	
Mode de règlement :		TOTAL T.T.C.		550,03	
Conditions d'escompte pour paiement anticipé :					
Adresse de facturation (si différente) :					
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).					